



Calculer les provisions sur charges

Fiche pratique publié le **07/04/2016**, vu **839 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Chaque mois, le locataire doit payer une provision sur charges.

1) Évaluation

Les [charges](#) doivent être déterminées sur une base réelle. Les clauses d'évaluation forfaitaires sont interdites.

2) Régularisation

Le bailleur a la possibilité de demander au locataire le paiement des charges sous forme de provision.

Les charges devront alors faire l'objet d'une [régularisation](#) annuelle. Les justificatifs doivent être tenus à la disposition du locataire un mois avant la régularisation.

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/calcul_provision_charges_location.jsp